

DATE : le 5 mars 2014

DESTINATAIRE: Membres d'Échographie Canada et parties intéressées

Avis de changement des noms et désignations des titres de compétences

Un examen complet des titres de compétences de l'ACPAED (CARDUP) a été entrepris en 2013. Pour les raisons indiquées ci-dessous, le conseil d'administration d'Échographie Canada a approuvé un certain nombre de modifications des noms et désignations des titres de compétences afin de veiller à l'intégrité des titres de compétences principaux CRGS[®], CRCS[®] et CRVS[®] et à l'uniformité dans l'application des désignations jointes à certains titres de compétences.

Échographiste généraliste canadien autorisé (CRGS[®])

L'attribution du titre de compétences CRGS à un échographiste canadien signifie que ce dernier a atteint, des compétences de niveau d'admission dans les domaines suivants : abdomen, obstétrique gynécologique, musculosquelettique, structures superficielles et certaines parties du système vasculaire (carotide, certaines veines des extrémités inférieures et abdomen). Le titre désigne également que l'échographiste dispose de connaissances de niveau d'admission dans la physique des ultrasons. Les mises à jour apportées aux profils nationaux des compétences (PNC) en 2013 définissent les compétences en échographie requises par ce titre de compétences. Les programmes d'éducation agréés par l'AMC se servent de ces PNC pour définir leurs curriculums afin d'offrir une formation complète à leurs étudiants.

Avant la mise en œuvre de l'examen généraliste de l'ACPAED en 2010, l'ACPAED avait établi un titre de compétences « limité », à être délivré dans les cas où un membre était autorisé par l'ARDMS dans certains domaines de compétence couverts par le titre de compétences généraliste, mais pas dans tous les domaines. Dans la plupart des cas, les domaines concernés étaient « abdomen » et/ou « obstétrique gynécologique ». On délivrait alors à ces personnes un titre de compétences comme CRGS-AB, CRGS-OB, CRGS-OG ou un titre semblable. Bien que la mise en œuvre de l'examen généraliste ait mis fin à la délivrance de titres limités, de nombreux membres possèdent toujours de tels titres.

Étant donné que la portée du titre CRGS est plus large que celles des titres limités, Échographie Canada est d'avis qu'il serait plus approprié de les désigner sans référence au terme « généraliste ». Afin de maintenir l'intégrité du titre CRGS, tout en continuant de reconnaître les qualifications professionnelles des personnes ayant des titres limités, Échographie Canada introduit un nouveau titre, celui d'**Échographiste canadien autorisé (CRS)**. *En raison de la*

délivrance des cartes de membres en vigueur le 1^{er} mai 2014, tous les membres d'Échographie Canada qui possèdent actuellement un titre généraliste limité verront leur titre CRGS remplacé par un titre CRS. Vous trouverez en pièce jointe un schéma indiquant la transition entre les titres actuels et les nouveaux titres.

Les membres possédant le titre de compétences CRGS complet ne sont pas concernés par ce changement.

Échographiste cardiaque canadien autorisé (CRCS®)

Avant l'introduction des examens CRCS en 2011, l'ACPAED reconnaissait couramment les titres de compétences de l'ARDMS pour l'échographie adulte et pédiatrique en ajoutant un suffixe comme (A) ou PE après la désignation CRCS. Ces suffixes ont pris diverses formes. Par exemple, les formes A, (A), AE et (AE) ont toutes été utilisées et reconnue comme signifiant « échographie adulte ». À partir du 1^{er} mai 2014, date d'entrée en vigueur des nouvelles cartes de membre, tous les titres de compétences CRCS qui reconnaissent l'échographie adulte ou pédiatrique n'utiliseront que les formes AE et PE, respectivement.

Les membres possédant le titre de compétence CRCS (sans suffixe) ne sont pas concernés par ce changement.

Échographiste canadien vasculaire autorisé (CRVS®)

Le titre de compétences CRVS demeure inchangé.

Bien que la majorité des membres d'Échographie Canada ne sont pas concernés par les changements indiqués ci-dessus, nous sommes confiants que ceux d'entre vous qui le sont comprendront que nous n'opérons aucunement de tels changements dans l'objectif de réduire vos qualifications, mais bien pour les rendre plus clairs, et ce, tant pour les membres que les parties intéressées.

Nous vous prions de prendre connaissance des documents de renouvellement lorsqu'ils vous seront envoyés afin que vous puissiez vous assurer de l'exactitude de vos titres de compétences. Veuillez nous contacter au memberinfo@sonographycanada.ca si vous avez des problèmes ou des inquiétudes.

Cordialement,



Wendy Lawson
Coprésidente



Janice Hickey-Scharf
Coprésidente

**Schéma de correspondance des titres de compétences d'Échographie Canada
— en vigueur le 1er mai 2014**

Avant le 1^{er} mai 2014	En vigueur à compter du 1^{er} mai 2014
CRGS	CRGS (inchangé)
CRCS	CRCS (inchangé)
CRVS	CRVS (inchangé)
CRGS (A)	CRS-AB
CRGS (AB)	CRS-AB
CRGS (OB)	CRS-OG
CRGS (OG)	CRS-OG
CRCS (NE)	CRS-NE
CRGS (AB,OB)	CRS-AB/OG
CRGS (AB,OG)	CRS-AB/OG
CRGS (limité)	CRS-« x » (« x » signifiant AB ou OG)
CRCS (A)	CRCS-AE
CRCS (AE)	CRCS-AE
CRCS (P)	CRCS-PE
CRCS (PE)	CRCS-PE
CRCS (A)(P)	CRCS-AE/PE
CRCS (AP)	CRCS-AE/PE